

Tambours du Burundi, enjeux d'un décret

RFI, 17-01-2018 Les tambours du Burundi ne résonnent plus dans les fêtes de mariage depuis plus de deux mois, car il faut une autorisation spéciale délivrée par le ministre ayant en charge la culture, mais aussi payer rubis sur ongle, conformément à un décret signé par le président burundais le 20 octobre 2017, qui instaure un contrôle très strict de ces fameux tambours, mondialement connus.

Ils sont désormais joués lors de cérémonies officielles, en présence des autorités, notamment le chef de l'État Pierre Nkurunziza. Comme jadis. "Bien sûr qu'on s'est conformé tout de suite au décret présidentiel, vous savez, on ne badine plus au Burundi avec des ordres venus d'en haut", explique Eddy, 28 ans, qui payait ses études universitaires jusqu'ici grâce aux cachets qu'il gagnait avec ses troupes, en s'exhibant lors de fêtes sociales. "On a trop peur des conséquences éventuelles", dit-il, en parlant de "la crainte de se faire arrêter dans ce cas ou de payer de fortes amendes". Il assure que depuis lors, sa troupe (dont il ne veut pas donner le nom de peur d'être identifié) est au chômage, car "les conditions exigées pour avoir cette autorisation sont draconiennes". Le décret présidentiel vise en effet un contrôle strict en instaurant un usage rigoureusement encadré par les autorités. Et un retour aux sources de la tradition. Inscrit au patrimoine immatériel de l'humanité de l'Unesco en 2014, le tambour - ingoma en kirundi, la langue nationale - était le symbole dans le Burundi monarchique d'une royauté sacrée et multiséculaire, qui a pris fin avec l'avènement de la République en 1966. Lorsqu'un roi accédait au pouvoir, on disait qu'il montait sur l'"Ingoma", un mot qui signifie également "la Royauté". La légende veut que l'apparition du tambour coïncide avec la naissance de la monarchie burundaise, dans le sud-est du pays, vers le XVIe ou le XVIIe siècle selon les traditions orales. Il est alors l'apanage des hommes de certains clans hutu du Burundi, et il n'est battu qu'en présence du roi et pour rythmer des moments importants de la vie nationale : la fête annuelle des semences, les placements du roi, son intronisation... Démocratisation du tambour Aujourd'hui, cet instrument s'est démocratisé et les groupes de tambourinaires ont fleuri à travers tout le pays et au sein de la diaspora burundaise depuis une vingtaine d'années. De nombreuses communes, quartiers ou écoles ont leur groupe qui agrémentent aussi bien les fêtes officielles que les mariages, remises de diplômes et fêtes de baptême. Et quelques groupes de femmes tambourinaires ont commencé timidement à faire leur apparition, un crime de lèse-majesté aux yeux de nombreux puristes. Et donc le pouvoir burundais a décidé d'y mettre la holte cette fois. Désormais, "il est strictement interdit aux personnes de sexe féminin de battre le tambour", a déclaré Nkurunziza dans le préambule de son décret, qui leur concède néanmoins "le droit d'exécuter les danses folkloriques féminines accompagnement au jeu du tambour". De même, tous les groupes qui ont pour objectif de faire de l'animation culturelle doivent désormais se faire enregistrer au ministre de la Culture et ne pourront se produire en dehors des cérémonies officielles qu'avec une autorisation du ministre". Cette demande d'autorisation doit être déposée deux semaines avant l'événement et le ministre se réserve le droit d'accepter ou non, "au regard de l'importance historique de l'instrument". Difficulté supplémentaire pour les nombreuses petites troupes de tambourinaires constituées en ASBL (Associations sans but lucratif) qui ont essaimé tout le pays, le décret présidentiel burundais instaure une taxe pour chacune de ces exhibitions, qu'elles considèrent comme "exorbitante et totalement dissuasive", selon Eddy. Si l'organisateur passe toutes les étapes et obtient l'autorisation, lui ou la troupe devra payer "au Trésor public une redevance de 500.000 Fbu (245 euros) par exhibition". Cette redevance devient journalière si le groupe va se produire à l'étranger. "C'est totalement aberrant, car une petite troupe moyenne comme la nôtre était payée environ 300.000 Fbu (150 euros) à chaque fois", explique-t-il. "Cela signifie que les tambours sont désormais réservés aux hautes autorités aux gens les plus riches, car les autres ne pourront pas payer 800.000 ou un million, rien que pour les tambourinaires", annonce le jeune tambourinaire burundais. Un décret du président burundais qui se veut d'application universelle. Mais l'ambition de ce décret du président Pierre Nkurunziza va bien au-delà de la seule ambition d'être appliquée sur le petit territoire burundais. Il vise aussi à contrôler l'usage du tambour au sein de la diaspora burundaise comme il le précise dans l'article 2 de son décret, qui dit qu'il a pour objet la réglementation du tambour au niveau national et international. Il exige des groupes de tambourinaires qui évoluent à l'étranger du pays, de s'enregistrer auprès des ambassades ou des représentations diplomatiques du Burundi sur place en vue de leur encadrement culturel". Un tel groupe "doit verser au Trésor public (burundais) une redevance équivalente à 2.000 USD par exhibition" précise le texte alors que si c'est un groupe qui part du Burundi pour s'exhiber à l'étranger, il doit payer l'équivalent de 245 euros par jour durant tout son séjour. L'état burundais ne leur compte pas toutefois le jour d'arrivée et celui du départ de ce pays à l'étranger où ils sont allés s'exhiber. Emmanuel Nkurunziza, un maître-tambour qui a 33 ans de pratique derrière lui, vit au Canada depuis une dizaine d'années, dit-il "approuver" l'interdiction faite aux femmes de jouer du tambour en parlant d'"un retour aux sources qu'il faut saluer", comme la majorité des Burundais... dont de nombreuses femmes curieusement. Il a rencontré avec des amis dans son arrivée au Canada, un groupe de tambourinaires pour "garder le lien avec notre culture, transmettre ce savoir-faire à nos enfants qui grandissent hors du pays natal", en expliquant qu'ils jouent du tambour "gratuitement". Mais pour lui, "ce décret est une pure aberration parce que certains groupes comme le nôtre sont enregistrés comme des organismes sans but lucratif et en plus, nous sommes une association de droit canadien et non burundais". "C'est comme si Pierre Nkurunziza pensait contrôler le monde entier", dit-il en riant. Des critiques partagées par de nombreux Burundais, du moins ceux qui sont en dehors du Burundi, notamment sur Twitter, qui ont dénoncé "une dérive monarchique" du pouvoir burundais et "un signe de plus de la volonté de contrôler la scène burundaise". "Avec ce texte, le tambour n'appartient plus au citoyen burundais, il appartient au gouvernement", avait alors réagi Pacifique Nininahazwe, un des leaders de la société civile en exil. Et l'opposition politique n'est pas en reste. "C'est une preuve de plus que le pouvoir de Pierre Nkurunziza est devenu autoritaire, je dirais même dictatorial depuis qu'il s'est octroyé un 3e mandat présidentiel en 2015, après avoir violé la Constitution du Burundi et réprimé dans le sang les manifestations de l'époque", accuse Pancrace Cimpaye, porte-parole du Canred, une plate-forme qui regroupe la quasi-totalité de l'opposition burundaise, notamment en exil. Un risque de disparition des tambours. Mais

pire À ces yeux,À "cela traduit clairement la volontÃ© de Nkurunziza de rÃ©cupÃ©rer À son compte ce symbole de la royautÃ© car on voit bien qu'il est en train d'instaurer une sorte de pouvoir À vie monarchique". Un diplomate parle d'unÀ "pouvoir de plus en plus totalitaire et qui veut contrÃ´ler tous les aspects de la vie de la population", en rappelantÀ "les cahiers de mÃ©nage oÃ¹ l'on doit noter ses visiteurs sous peine d'aller en prison, les mariages forcÃ©s de tous les couples vivant en union libre ..."À C'est silence radio du cÃ´tÃ© des autoritÃ©s burundaises. Un haut cadre de la prÃ©sidence renvoie, plutÃ´t gÃ©nÃ©ral, la balle au ministÃ©re ayant la culture dans ses attributions,À "qui est le concepteur de ce dÃ©cret et que son excellence le prÃ©sident de la RÃ©publique n'a fait que signer", À mais les autoritÃ©s de ce ministÃ©re se sont refusÃ©es À tout commentaire. Le prÃ©sident dÃ©tÃ© une petite troupe du quartier de Ngagara, dans le nord de Bujumbura, assure queÀ "le ministre sÃ©est voulu rassurant en expliquant À notre reprÃ©sentant que les mesures en cours sont À lâ€™essai avant une Ã©valuation qui aura lieu aprÃ¨s une annÃ©e". "Mais cÃ©est dur pour tous les groupes, car nous continuons À nous entraÃªtre chaque semaine, mais comme on ne peut plus se produire, certains commencent À se dÃ©courager",À poursuit-il, en expliquant queÀ "les tambours coÃ»tent cher, ils doivent Ãªtre entretenus, et on nÃ©a plus dÃ©argent. On ne parlera plus de tambour au Burundi dÃ©ici deux ans, si rien ne change",À prÃ©dit ce jeune prÃ©sident dÃ©un groupe de tambourinaires, qui voulu rester anonyme. Il faudra donc observer dans un avenir À moyen terme, les effets de ce dÃ©cret sur ce pan essentiel de la culture burundaise.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});